

Conseil Municipal du 21 mars 2011

Compte-Rendu Sommaire

Etaient présents : BIC Vincent, BONAVENTURE Alain, BONAZZI Roger, CLARY Bernard, DELETRAZ Julien, DURET Chantal, EMIN Bernard, MARTINOD Christian, MARTINOD Marie-Christine, MATHIEU Frédéric, RAFFORT Lionel, ROTHAN Gabrielle, TERRIER Jean-Luc, THOLLON Béatrice.

Etait excusé : CHATELAIN Patrick

CHATELAIN Patrick avait donné pouvoir à MARTINOD Marie-Christine

Madame THOLLON Béatrice est désignée secrétaire de séance

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès verbal de la séance publique du 28 février 2011 et signe le registre des délibérations.

1) Budget Général – Budget Primitif 2011

Le projet du budget primitif 2011 du budget général s'équilibre de la façon suivante :

- En section de Fonctionnement à **2 152 612 €**
- En section d'Investissement à **1 958 130 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** des membres présents et représentés le Budget Primitif qui s'établit comme suit :

Section de Fonctionnement (montants en Euros)

Dépenses	
011 Charges à caractère général	557 150.00
012 Charges de personnel	657 747.00
022 Dépenses imprévues	20 000.00
023 Virement à la section d'investissement	601 471.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	6 081.00
65 Autres charges de gestion courante	143 463.00
66 Charges financières	125 400.00
67 Charges exceptionnelles	1 300.00
68 Dotations aux amortissements et provisions	40 000.00
TOTAL	2 152 612.00

Recettes	
002 Excédent de fonctionnement reporté	313 289.75
013 Atténuation de charges	3 000.00
70 Produits des services du domaine	170 400.00
73 Impôts et taxes	1 025 576.25
74 Dotations et participations	582 980.00
75 Autres produits de gestion courante	54 900.00
77 Produits exceptionnels	2 466.00
TOTAL	2 152 612.00

Section d'Investissement

Dépenses	
001 Déficit d'investissement reporté	319 467.97
020 Dépenses imprévues	10 520.03
16 Remboursement d'emprunts et dettes	156 700.00
20 Immobilisations incorporelles	156 000.00
21 Immobilisations corporelles	278 110.00
23 Immobilisations en cours	1 009 732.00
27 Autres immobilisations financières	27 600.00
TOTAL	1 958 130.00

Recettes	
021 Virement de la section de fonctionnement	601 471.00
040 Opération d'ordre de transfert entre section	6 081.00
042 Produits cession des immobilisations	8 500.00
10 Dotations, Fonds divers et réserves	1 059 840.00
13 Subvention d'équipement.	282 238.00
TOTAL	1 958 130.00

2) Budget Annexe de l'Eau – Budget Primitif 2011

Le projet du budget primitif 2011 du budget de l'eau s'équilibre de la façon suivante :

- En section d'Exploitation à 457 928.00 €
- En section d'Investissement à 309 965.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** des membres présents et représentés le Budget Primitif du budget annexe de l'Eau qui s'établit comme suit :

Section d'Exploitation (montants en Euros)

Dépenses	
011 Charges de gestion	243 360.00
012 Charges de personnel	60 500.00
022 Dépenses imprévues	20 000.04
023 Virement à la section d'investissement	58 065.00
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	55 546.96
65 Autres charges de gestion courante	1 000.00
66 Charges financières	14 456.00
67 Charges exceptionnelles	5 000.00
TOTAL	457 928.00

Recettes	
002 Excédent antérieur reporté	45 108.29
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	9 370.10
70 Vente de produits fabriqués, prestations	382 270.00
75 Autres produits de gestion courante	21 179.61
TOTAL	457 928.00

3) Section d'Investissement

Dépenses	
020 Dépenses imprévues	12 987.90
040 Opérations de transfert entre section	9 370.10
16 Remboursement d'emprunts et dettes	41 650.00
20 Immobilisations incorporelles	37 702.00
21 Immobilisations corporelles	8 700.00
23 Immobilisations en cours	199 555.00
TOTAL	309 965.00

Recettes	
001 Excédent antérieur reporté	54 824.19
021 Virement de la section de fonctionnement	58 065.00
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	55 546.96
10 Apport, dotations, réserves	94 528.85
13 Subvention d'équipement.	47 000.00
TOTAL	309 965.00

4) Subventions versées aux associations – Année 2011

Dans sa séance du 28 février 2011, le Conseil Municipal a voté les subventions à verser aux associations au titre de l'année 2011. Il avait été décidé de reporter l'examen de la demande de subvention de l'association l'Echo du Parmelan dans l'attente d'une rencontre avec la commune de Naves. Cette rencontre étant repoussée, il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur la demande ordinaire de cette association, étant donné que la participation éventuelle de la commune pour le financement du poste de chef de fanfare sera évoquée en temps opportun.

Association	Subvention 2011
Echo du Parmelan	1 680 €
Ecole de musique	600 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** des membres présents et représentés, le versement des subventions détaillées ci-dessus.

5) Forêt communale – Appui aux opérations sylvicoles – Demande de subvention auprès du Conseil Régional

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2011.

La nature des travaux est la suivante : Première éclaircie résineuse de la parcelle 30. Le montant estimatif des travaux est de 9 300 euros HT.

Aussi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE à l'unanimité** des membres présents et représentés Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional à hauteur de 2 790 €, la somme restant à la charge de la commune s'élevant à 6 510 € H.T., à signer les documents afférents à ce projet, et à demander au Conseil Régional l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

6) Personnel Communal : Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Aussi, compte tenu des besoins, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE à l'unanimité** des membres présents et représentés de :

- Supprimer deux postes devenus vacants après accord de la Commission Administrative Paritaire auprès du Centre de Gestion :
 - 1 technicien supérieur chef (promotion interne au grade d'ingénieur)
 - 1 adjoint d'animation (réussite concours ETAPS)
- Modifier le temps de travail d'un agent ATSEM : 20/35^{ème} à un 24,5/35^{ème}
- Adopter le nouveau tableau des effectifs ainsi rectifié.

7) Déplacement et déclassement d'une partie du chemin rural au lieu-dit « Les Fontaines » à Disonche

Monsieur le Maire rappelle la volonté du Conseil Municipal de vouloir déclasser une partie du chemin rural dit des Fontaines à Disonche du fait que depuis la réalisation et le redressement de la Route des Fontaines, ce chemin rural est désaffecté.

L'enquête publique nécessaire au déclassement a été réalisée du 05 au 21 janvier 2011 et a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur en date du 21 janvier 2011.

Aussi, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** des membres présents et représentés le déplacement et le classement d'une partie du chemin rural dit des Fontaines à Disonche, **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les procédures afférentes aux cessions et à signer les documents nécessaires en pareil cas.

8) Déplacement et déclassement d'une partie du chemin rural de « chez Frachat » à Disonche

Monsieur le Maire rappelle la volonté du Conseil Municipal de vouloir déclasser une partie du chemin rural dit « de Chez Frachat » à Disonche en vue de la régularisation des modifications de tracé réalisées par le passé.

L'enquête publique nécessaire au déclassement a été réalisée du 05 au 21 janvier 2011 et a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur en date du 21 janvier 2011.

Aussi, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** des membres présents et représentés le déplacement et le déclassement d'une partie du chemin rural dit « de Chez Frachat » à Disonche, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les procédures afférentes aux cessions et à signer les documents nécessaires en pareil cas.

9) Redressement de la voie communale n°10 dénommée « Route des Fontaines à Disonche »

Monsieur le Maire rappelle la volonté du Conseil Municipal de vouloir régulariser l'emprise publique de la Route des Fontaines à Disonche (V.C. n°10), qui a fait l'objet d'un redressement et d'un élargissement fin des années 1990.

L'enquête publique nécessaire au redressement de cette voie communale a été réalisée du 05 au 21 janvier 2011 et a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur en date du 21 janvier 2011.

Aussi, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** des membres présents et représentés le redressement de la Route des Fontaines à Disonche (V.C.n°10), et **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les procédures afférentes aux régularisations d'emprise publique et à signer les documents nécessaires en pareil cas.

10) Déplacement et déclassement d'une partie du chemin rural dit des « Resses » à Disonche

Monsieur le Maire rappelle la volonté du Conseil Municipal de vouloir déclasser une partie du chemin rural dit des Resses à Disonche en vue de la régularisation des modifications de tracé réalisées par le passé.

L'enquête publique nécessaire au déclassement a été réalisée du 05 au 21 janvier 2011 et a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur en date du 21 janvier 2011.

Aussi, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** des membres présents et représentés le déplacement et le déclassement d'une partie du chemin rural dit des Resses à Disonche, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les procédures afférentes aux cessions et à signer les documents nécessaires en pareil cas.